Motion 3131
pour la prévention de l'ostéoporose

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

– que l'ostéoporose est une maladie systémique du squelette conduisant à une diminution de la densité minérale osseuse entraînant une fragilité accrue des os et un risque élevé de fractures, dont la prévalence chez les personnes de plus de 50 ans est de 22,6% chez les femmes et de 6,6% chez les hommes en Suisse[1] ;
– que la population suisse de plus de 50 ans devrait augmenter de 18,7% d'ici 2034, pouvant entraîner une hausse de plus de 37% des fractures de fragilité[2] ;
– les conséquences et complications liées à l'ostéoporose comme les douleurs chroniques, la perte de mobilité, l'augmentation du risque de décès après des fractures de la hanche (8% de décès chez les personnes de plus de 50 ans) et la dépendance aux soins de longue durée ;
– les coûts directs de l'ostéoporose en 2019 atteignant 3,4 milliards de francs en Suisse, soit 402,78 francs par habitant, le coût le plus élevé d'Europe (104,20 euros pour la France et 82,45 euros pour le Royaume-Uni)[3] ;
– l'importance du dépistage, sa simplicité et son faible coût ;
– le remboursement complet des traitements liés à l'ostéoporose en Suisse ;
– le fait que 500 000 personnes sont atteintes d'ostéoporose en Suisse (79% de femmes), dont 100 000 souffrent d'une fracture de fragilité,

invite le Conseil d'Etat

– à élaborer la mise en œuvre d'un programme cantonal de prévention et de dépistage de l'ostéoporose ;

1 DRE ELENA GONZALEZ RODRIGUEZ, DRE ANNE-CÉCILE DEBRACH-SCHNEIDER ET PR OLIVIER LAMY, Ostéoporose, Revue Médicale Suisse 2022 ; 18 : 56-8.
2 INTERNATIONAL OSTEOPOROSIS FOUNDATION, Epidemiology, Burden, and Treatment of Osteoporosis in Switzerland, 2022.
3 Ostéoporose (Rev Med Suisse), p. 56.

Votée le 2 octobre 2026

– dans ce cadre, à prévoir le remboursement du dépistage auprès des populations à risque concernées, conformément aux recommandations internationales.

Votée le 2 octobre 2026